

ON TE VIRE D'ABORD DU SERVICE ET ON RÉFLÉCHIT APRÈS !

Une direction locale qui innove, plus tu es compétent, plus tu es évincé ! Une surveillante investie, en poste depuis plusieurs années, se voit une nouvelle fois contrainte de quitter brutalement ses fonctions sans qu'aucune faute crédible ne lui soit reprochée. « Merci pour votre engagement maintenant dégagez ! » Voilà la nouvelle méthode managériale, digne des aventures d'un valeureux cow-boy du Far West. Sauf qu'ici, point de justice, le DRH sanctionne plus vite que son ombre, mais jamais pour protéger ou reconnaître le professionnalisme des agents.



En dépit de ses alertes répétées de potentiels faits de harcèlement et ses tentatives de médiation, le DRH persiste et enfonce le clou. La direction ose aujourd'hui lui reprocher un CMO pourtant directement lié à ce mal-être ainsi qu'une prétendue mésentente au sein du service. Pire encore, elle se permet de la dénigrer en tant que « FEMME » au motif qu'elle ne pourrait accomplir certaines missions qui sont, de toute façon, strictement interdites par la réglementation : La fouille des PPSMJ de sexe opposé.

PIÉTINER LES AGENTS EN SILENCE, MAIS DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

FO Justice CPN dénonce avec force l'éviction abusive et sans fondement de notre collègue. La direction du CP de Nouméa tout comme le service pécule ne sauraient approuver une telle inégalité, ni balayer d'un revers de main l'investissement constant qu'elle continue de démontrer en tant que personnel féminin. Cette sanction déguisée, injustifiée et profondément discriminatoire, soulève des interrogations majeures :

- Quelles fautes professionnelles lui sont reprochées ?
- La direction entend-elle persister à mettre en péril la santé des personnels en aggravant les risques psychosociaux ?
- Où est la transparence quand aucune fiche de poste n'existe ?
- Quand sera enfin respecté le cadre réglementaire ?
- Quand cessera cette gestion autoritaire et arbitraire ?

En l'absence de justification cohérente, **FO Justice CPN** rejette catégoriquement ce traitement abusif infligé à notre collègue. Nous exigeons sa réintégration sans délai à son poste d'origine. Aucun agent ne doit subir une telle mesure, surtout lorsqu'il s'agit d'agents irréprochables.

Les orientations de la DAP étaient pourtant claires : promouvoir un dialogue social respectueux et constructif. À peine une semaine après leur départ, la réalité démontre une toute autre pratique, intimidation à la suite d'un mouvement intersyndical, injustice et violation des principes élémentaires.

Conformément aux articles L131-1 et L131-2 du CGFP, « *L'accès aux emplois publics est ouvert à tous les citoyens sans distinction d'origine, de sexe, de situation de famille, d'appartenance ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou à une race, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leurs convictions religieuses, d'un handicap, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur âge.* »

FO Justice CPN rappelle avec la plus grande fermeté que la direction locale n'est pas au-dessus des règles !

